



INTERSYNDICALE CATEGORIELLE DES PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Après Strasbourg, après les sénateurs au Muséum d'histoire naturelle...

Les assises de la biodiversité à Dijon le 10 juin 2015

Les représentants du personnel ont été reçus par un représentant du Ministère

A Strasbourg, lors de la conférence de sur l'AFB, nous avions une délégation de 10 personnes. A Dijon pour les assises de la biodiversité, nous étions plus de 50 agents ATE, TE et contractuels.

Le nouveau Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Paul Delduc, a reçu une délégation syndicale. Il était accompagné d'Olivier Laroussinie préfigurateur de l'AFB et d'Elisabeth Dupont-Kerlan, Directrice Générale de l'ONEMA.

CÔTE-D'OR - ECOLOGIE

Distribution de tracts pour le lancement des assises de la biodiversité

Notez cet article : ★★★★★

le 10/06/2015 à 10:05 Vu 712 fois



Photo Bertrand Lhote

Extrait du site du « Bien public » (presse régionale)

Les 5e assises de la biodiversité ont commencé ce mercredi matin au palais des Congrès de Dijon pour trois jours. Près de 800 participants sont attendus.

En marge de ce congrès, une cinquantaine de personnes ont distribué des tracts pour dénoncer la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB) qui serait, selon eux, "qu'une coquille vide" "sans moyens supplémentaires" et "améliorations pour le personnel".

PARTAGER

Recommander 3

Tweeter 2

Envoyer à un ami

9+1 0

Face aux questions précises, nous n'avons eu, au mieux, que de vagues réponses !

Question : Pourquoi les mesures transitoires pour les contractuels de l'ONEMA n'ont pas été publiées en même temps que celle de l'ONCFS ?

Réponse : On ne sait pas pourquoi il y a eu découplage. Certainement parce qu'il y avait une plus forte pression.

Question : Quand y aura-t-il une réunion interministérielle sur l'intégration des TE dans le NES ?

Réponse : On en parle à la ministre demain quand on la voit.

Question : Et pour le passage des ATE en catégorie B, nous n'acceptons pas la présentation de la DRH du ministère qui limite à 150 le nombre d'agents concernés. Pour nous, les 150 c'est déjà du passé et cela doit déjà être mis en œuvre.

Réponse : On en parle à la ministre demain quand on la voit.

Question : Les propositions sur l'indemnitaire dans le projet de quasi-statut sont indigentes, que comptez vous faire ?

Réponse : Je découvre le problème.

Question : La sortie de corps TE vers les IAE se fait au compte goutte. Le décroisement MAAF/MEDDE change la donne pour les spécialités eau/risque et biodiversité côté agriculture. Que proposez-vous pour la sortie de corps et combien ?

Réponse : L'analyse n'a pas été faite.

Question : L'AFB ne pourra pas se construire sans prendre en compte les attentes des personnels et leurs revendications (statutaires, métiers...).

Réponse : Le rapport à la ministre a été complété, vous verrez quand il sera rendu public.

Question : La Ministre nous recevra-t-elle pour enfin marquer un intérêt pour les personnels de ses établissements ? Le cabinet de la ministre nous répondra-t-il un jour sur nos demandes multiples de rendez-vous sur les différents sujets ? Les personnels seront-ils enfin reconnus avec respect ?

Réponse : On voit avec la Ministre et le cabinet.

Question : La situation des personnels en détachement sera-t-elle enfin examinée ? Est ce que le ministère interviendra enfin auprès de certains directeurs/directrices qui se comportent comme des potentats locaux ?

Réponse : Absence de réponses claires.

Il a aussi été abordé les inquiétudes concernant les fonctions supports et le report éventuel de 3 à 4 mois de la création de l'AFB.

AFB **Pour défendre la biodiversité, il faut des moyens à la hauteur et des agents valorisés dans leurs statuts et conditions d'exercice de leurs missions**

DIJON, le 10 juin 2015

La création de l'AFB semble à présent s'accélérer, après les prémices de 2012 et 2013 où une première préfiguration avait donné lieu à deux rapports successifs.

Les préfigurateurs de l'époque avaient été interpellés par l'ensemble des organisations syndicales sur l'inanité de cette agence et sur les problèmes des personnels des établissements publics qui effectuent des missions de préservation et de restauration des milieux, et donc de la biodiversité.

Une AFB sans moyens supplémentaires par rapport à la situation actuelle, déjà pas brillante pour les établissements en place ; et sans améliorations pour les personnels ne serait qu'une coquille vide et se réduirait à une opération de communication.

Aujourd'hui, les agents dénoncent publiquement les conditions d'exercice de leurs missions et le manque de reconnaissance de leur travail :

- **les 1 500 agents techniques de l'environnement** sont des inspecteurs de l'environnement, commissionnés et assermentés. Or, ils sont encore en catégorie C, alors même qu'ils font preuve d'une connaissance des milieux et d'une maîtrise des procédures judiciaires et administratives primordiales dans la défense de l'environnement ;

- **les techniciens de l'environnement** sont également des inspecteurs de l'environnement. Experts, ils assurent en plus la responsabilité de services mais sont cantonnés à la catégorie B, qui n'a pas bénéficié d'évolutions, contrairement à quasiment tous les autres corps de B de la fonction publique ;

- **les agents contractuels** sont recrutés dans des statuts obsolètes, leurs rémunérations sont indécentes du fait d'un régime indemnitaire dérisoire par rapport aux fonctionnaires équivalents, et leurs perspectives de carrière et de mobilité sont infimes. Sans un nouveau statut nettement amélioré et sans options de titularisation favorables, proposées au plus vite, on assistera à une précarité crue et à un tarissement des recrutements. De plus, de nombreux agents contractuels sont en situation précaire (CDD) et voient leurs emplois menacés par des restructurations à venir et les diminutions d'effectifs.

Environnement, la biodiversité, la protection des milieux méritent mieux : communications creuses.

ne pourra être mis en œuvre sans les personnels et sans augmentation d'effectifs et de moyens. Or le ministère reste sourd et réfractaire à nos demandes, sous prétexte de gel des budgets.

estion de priorités. Quand on veut, on peut.

Il faut donc constater que derrière la communication institutionnelle mensongère, l'environnement est la dernière des priorités.

L'Etat et Madame Royal doivent prendre leurs responsabilités et répondre aux besoins de protection des de l'environnement et aux attentes des personnels.

Planning de l'intersyndicale :

- 17 juin : réunion sur le quasi statut,
- 23 juin : comité de suivi AFB.

Restons mobilisés !!!

Face à l'absence de réponses aux demandes de l'Intersyndicale, seuls le rapport de force et la pression pourront nous permettre d'obtenir satisfaction sur nos revendications.

Preuve en est avec le résultat sur les grilles et le régime indemnitaire des contractuels de l'ONCFS où seule la reprise du mouvement a permis des avancées rapides.

L'Intersyndicale a besoin de vous.

Les actions locales et nationales vont être amplifiées afin d'obtenir satisfaction !